



Sans examen



Avec examen



Pas d'admission possible

Conditions d'admission au degré secondaire II (année scolaire 2024-2025)

NEUCHÂTEL									
Élèves de 11 ^e	Conditions ^{(1) et (2)}	Admission en 1 ^{re} année du degré sec. II							
		Formation générale		Formation professionnelle					
		Gymnase ⁽³⁾	ECG	MP1			CFC dual	École	Duale
				CFC en école					
4 ans	3 ans								
Minimum 3 niveaux 2 suivis pendant toute la 11 ^e année	Minimum 34 points sur 6 disciplines (FRA, MAT, ALL, ANG, SCN, OPT académique suivie toute la 11 ^e)	→	→	→	→	→	→	→	
	Minimum 29 points sur les 5 disciplines à niveaux.	⊘	→	→	→	→	→	→	
Autres combinaisons de niveaux	Minimum 26 points sur les 5 disciplines à niveaux.	⊘	→	→	⊘	→	→	→	
	Minimum 16 points sur 4 disciplines à niveaux (FRA, MAT, ALL, SCN)	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	→	→	
	Autres résultats	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	⊘	→	

ECG : école de culture générale ; **MP1** : maturité professionnelle intégrée

FRA : français ; **MAT** : mathématiques ; **ALL** : allemand ; **ANG** : anglais ; **SCN** : sciences de la nature

Notes :

(1) Il est nécessaire de remplir les conditions d'accès de fin de 1^{er} semestre **et** celles de fin de 11^e année pour être admis.e dans la formation postobligatoire choisie. Une admission avec un statut provisoire est possible sous certaines conditions.

(2) Pour calculer le nombre total de points : a) les moyennes des disciplines sont arrondies au demi-point ; 2) les moyennes des disciplines de niveau 1 sont converties en points ; b) les moyennes des disciplines de niveau 2 sont converties en points et multipliées par 1.5 ; c) le nombre total de points est obtenu par l'addition des points des disciplines de niveaux 1 et 2 ; d) pour l'accès à la maturité gymnasiale, la moyenne de l'option académique (OPT AC) est convertie en points et additionnée au nombre total de points des disciplines de niveaux 1 et 2.

(3) École menant à la maturité gymnasiale appelée gymnase, lycée ou collège selon les cantons.

Source : Documents cantonaux officiels.

Réalisation du tableau : Institut de recherche et de documentation pédagogique (2024).